CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU NORD DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE

PROGRAMMATION 2026





CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU NORD DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE PROGRAMMATION 2026

Sommaire

I.	CADE	RE LEGAL	2
II.	PRIO	RITES DU DEPARTEMENT DU NORD DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE	2
III.	IN	FERLOCUTEURS TECHNIQUES AU SEIN DU DEPARTEMENT	2
IV.	M	DDALITES DE DEPOT DES PROJETS	3
V.	OR	IENTATIONS DEPARTEMENTALES :	4
P	ILIER I	NSERTION / EMPLOI	4
	*	Accompagner vers l'emploi et lever les freins à l'emploi	4
Р	ILIER (COHESION SOCIALE	5
	*	Action sociale	5
	*	Enfance – Familles - Jeunesse	7
	*	Promouvoir la Santé : Faciliter l'accès aux soins, aux droits et à la prévention	9
	*	Accès aux soins : Centres de santé départementaux	11
	*	Autonomie	13
	*	Culture	14
	*	Lecture publique	16
	*	Sport au collège	17
	*	Education	18
PILIER DEVELOPPEMENT URBAIN20			
	*	Aménagement – Cadre de vie	20
	*	Transition écologique et préservation de la biodiversité	21
VI.	DE	LIBERATIONS IMPORTANTES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :	23



I. Cadre légal

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'actions.

Même si ce cadre législatif demeure pour la contractualisation 2024-2030, de nouvelles priorités thématiques ont été énoncées par l'Etat. Ainsi, les contrats de ville « Quartiers 2030 », signés en 2024, s'orientent autour des 5 enjeux suivants :

- l'emploi,
- l'éducation/jeunesse,
- la santé.
- la transition écologique/énergétique,
- la sécurité/tranquillité publique.

II. Priorités du Département du Nord dans la politique de la ville

Par la délibération « Nouvelle contractualisation relative à la politique de ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire »¹ votée le 26 mars 2024 (n° DTT 2024/24), le Département réaffirme sa mobilisation quant à la politique de la ville, à travers ses moyens, ses ressources humaines et ses crédits de droit commun, pour continuer à prendre part activement à la transformation des territoires concernés par la politique de la ville et à la réduction des inégalités, dans une approche concertée.

Par sa nature transversale, la politique de la ville concerne à la fois les chefs de filât Solidarités humaines et Solidarités territoriales. Ainsi, le Département, partenaire historique de la politique de la ville et signataire obligatoire des contrats de villes, prend part à la contractualisation « Quartiers 2030 », autour des 5 axes prioritaires mentionnés précédemment.

III. Interlocuteurs techniques au sein du Département

La Direction Territoires et Transitions via le Service Renouveaux Urbains et Habitat (SRUH) pilote et coordonne l'intervention du Département en matière de politique de la ville en lien étroit avec la Direction de la Relation aux Nordistes et de la Stratégie Partenariale (DRNSP). Cette dernière assure dans le domaine des solidarités humaines un rôle de pilotage et d'interface par l'intermédiaire de ses directions déléguées en territoires. Par ailleurs, les Responsables des Maisons Nord Solidarités (MNS) sont impliqués dans les groupes de travail, comités de suivi et techniques des contrats de ville.

CONTACTS:

- Direction Territoires et Transitions / Service Renouveaux Urbains et Habitat :
 - Lucile SCHULER (Arrondissements de Valenciennes et de Cambrai)
 - o Cécile VERVACKE (Arrondissements de Lille et d'Avesnes- sur- Helpe)
 - Benoît MILOWSKI (Arrondissements de Dunkerque et de Douai)
- Direction de la Relation aux Nordistes et de la Stratégie Partenariale
 - o En central : Véronique PERCQ
 - Sur les Territoires : Chargés de projets en Directions Déléguées dans les territoires

¹ https://lenord.fr/upload/lenorddocuments/4.2%20-%20DTT-2024-24.pdf



IV. Modalités de dépôt des projets

Le Département du Nord participe et soutient la politique de la ville au travers de ses politiques de droit commun et selon les délibérations votées. Aussi, une demande de subvention auprès du Département nécessite le dépôt d'un dossier auprès des services concernés, en plus du dossier prévu dans le cadre de la programmation politique de la ville.

Il convient donc de distinguer :

- Le dossier déposé au titre de la politique de la ville qui doit faire apparaître les financements sollicités ou déjà obtenus auprès du Département ;
- Le dossier de demande de subvention formulé auprès du Département qui doit, lui, mentionner les financements obtenus ou sollicités au titre de la politique de la ville auprès d'autres institutions.

Les Appels à Projets et dispositifs de financements départementaux sont disponibles sur le site https://services.lenord.fr/.

Certains appels à projets sont annuels et d'autres pluriannuels. Il vous appartient de vérifier sur le site les dates de lancement de ces appels à projets.

Il est expressément demandé aux porteurs de projets d'indiquer sur leur dossier le numéro d'enregistrement attribué dans les outils d'instruction collaboratifs mis en place par les EPCI (plateforme DS ou autre).

Les différents services départementaux concernés figurent à chaque fin de page et sont indiqués sur le site https://services.lenord.fr/



V. Orientations départementales :

PILIER INSERTION / EMPLOI

❖ Accompagner vers l'emploi et lever les freins à l'emploi

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, le Département a réaffirmé sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. Pour conduire cette stratégie, quatre axes d'actions sont proposés :

- Priorité à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA,
- Agir pour l'emploi des allocataires du RSA,
- Garantir le respect des droits et des devoirs,
- Une nouvelle gouvernance pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

La délibération du 22 novembre 2021 conforte ces orientations par :

- La convention cadre avec Pôle Emploi
- Le lancement d'un appel à projets pluri annuel Insertion et Emploi pour 2022-2025.

L'appel à projets pluri annuel devrait être renouvelé courant 2027 ; 2026 serait une année spécifique avec des dispositions transitoires.

La stratégie de retour à l'emploi dans le Nord s'est concrétisée par :

- La création de 7 Maisons Nord Emploi
- Le renforcement du partenariat avec Pôle emploi ;
- Le développement de Plateformes Emploi et Insertion Professionnelle au service des entreprises qui recrutent ;
- L'aide aux entreprises via le financement de contrats aidés ;
- La création d'un club des entreprises inclusives avec le MEDEF

Le Département du Nord s'engage au côté de l'Etat et de France travail dans le cadre du Pacte Local des Solidarités depuis 2024 et a développé des projets d'expérimentation d'accompagnement rénové du RSA s'inscrivant dans l'esprit de la Loi pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023.

Les territoires relevant de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) et du Pacte Sambre-Avesnois Thiérache sont considérés comme prioritaires.

CONTACTS:

- DGA REAS Direction Retour à l'Emploi Pôle Allocataires et Offres d'insertion – Service Offre d'Insertion
- Sur les Territoires : les Maisons Nord Emploi situées dans chaque Direction Déléguée aux territoires



PILIER COHESION SOCIALE

Action sociale

Chef de file de l'Action Sociale, le Département du Nord accompagne l'ensemble des nordistes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. L'action sociale vise à :

- 1. Prévenir la perte d'autonomie de vie des personnes vulnérables et renforcer l'autonomie des personnes et leur pouvoir d'agir ;
- 2. Renforcer les actions de prévention ;
- 3. Favoriser l'Insertion socio-professionnelle des Nordistes par l'accès à l'emploi, la formation, le logement, aux soins et aux droits ;
- 4. Prévenir l'entrée dans le RSA notamment des jeunes ;
- 5. Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique et précarité alimentaire.

Précarité énergétique :

Le Département du Nord est particulièrement affecté par la précarité énergétique avec un taux de 16,2 %, soit 180 000 ménages en situation de précarité énergétique (source : Observatoire national de la précarité énergétique).

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, confie aux Départements l'exercice de la compétence relative à la contribution de la résorption de la précarité énergétique (article L. 1111-9 du Code général des collectivités territoriales).

A ce titre, le Département du Nord est investi depuis plusieurs années dans des actions de lutte contre la précarité énergétique et lance notamment, chaque année depuis 2018, un appel à projets dans le cadre des actions préventives du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

De plus, le Département du Nord a approuvé le 8 juillet 2024, par délibération du Conseil départemental, le Pacte Local de Solidarités (PLS) qui concrétise les engagements stratégiques et partenariaux de l'Etat et du Département.

L'accent sur les zones rurales et spécifiques présentant des indicateurs de vulnérabilité significatifs (QPV, bassin minier, OPAH-RU, etc.) est grandement apprécié.

Une attention particulière sera portée aux partenariats avec les Maisons Nord Solidarités (MNS), les Pôles d'Action Sociale de Proximité (PASP), les acteurs locaux (bus France services, associations d'aide à domicile, MECS, opérateurs logement, etc.), et à l'articulation avec les dispositifs existants (NEHS, ANAH, AMELIO+, etc.).

CONTACTS:

Pour l'Appel à projets Précarité Energétique :

- DGA REAS Direction de l'Action Sociale Service Logement
- Sur les territoires :
 - Les Chargés de mission logement
 - Les Responsables des Pôles Action Sociale situés dans chaque Direction déléguée aux territoires



Précarité alimentaire :

Le Département du Nord souhaite renforcer son engagement dans la lutte contre la précarité alimentaire.

Dans le cadre du Pacte Local des Solidarités contractualisé avec l'Etat, le Département lance un appel à manifestation d'intérêt pour lutter contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

Une attention particulière est apportée aux projets touchant l'ex-bassin minier (arrondissements de Douai et de Valenciennes) ou les territoires identifiés comme non ou peu pourvus en offre d'aide alimentaire.

Les bénéficiaires prioritaires des actions proposées sont les personnes en situation de précarité (personnes sans ressources, bénéficiaires de minima sociaux, notamment les bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, habitants à revenus modestes), accompagnés par les services sociaux de proximité.

CONTACTS:

Pour l'Appel à projets Précarité Alimentaire :

 DGA REAS – Direction de l'Action Sociale – Service Ingénierie Sociale

Nicolas BALDACH, chargé de mission

 Les Responsables des Pôles Action Sociale situés dans chaque Direction déléguée aux territoires



Enfance – Familles - Jeunesse

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département du Nord accompagne les enfants, les jeunes et leur famille pour favoriser une enfance épanouie et conduire les jeunes vers l'autonomie.

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle se décline en 3 axes précis pour :

- 1. La mise en place d'actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ;
- 2. L'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;
- 3. La mise en œuvre des décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

Les orientations départementales pour la prévention et la protection de l'enfance, fixées dans la feuille de route votée en décembre 2020, visent à :

- 1. Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants et de leurs familles ;
- 2. Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- 3. Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
- 4. Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte ;
- 5. Renforcer la gouvernance au service des missions de protection de l'enfance

A ce titre, le Département finance des partenaires associatifs pour la mise en place de ces politiques dans le cadre de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Le nouveau schéma départemental des services aux familles 2024-2028 a été signé en décembre 2024. Ce schéma a pour but d'améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale. Il définit de nouvelles orientations, notamment pour accompagner la fonction parentale.

Pour accompagner les familles, le Département du Nord entend soutenir le développement d'actions innovantes dans leurs mises en œuvre ou dans leurs réponses à des besoins peu ou insuffisamment satisfaits en territoire. L'enjeu est de développer des actions préventives auprès des familles et des enfants en prenant en compte les besoins identifiés, les ressources existantes et la nécessité « d'aller vers » les familles les plus isolées.

L'appel à projets concerté pluriannuel entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Département qui s'étend pour une période de 4 ans (2023 à 2026) s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de soutien à la parentalité, conforté par la feuille de route pour la Protection de l'Enfance dans le Département du Nord (DEFJ/2020/157) délibérée en Commission Permanente du 16 novembre 2020.



Trois enjeux transversaux et essentiels au regard de la parentalité complètent ces objectifs : la prévention et la lutte contre la pauvreté ainsi que la situation des familles confrontées à des fragilités spécifiques (telles que le handicap d'un parent ou d'un enfant) et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Département, chef de file de l'action sociale, est pleinement mobilisé aux côtés et en complément des services de l'Etat et poursuit le déploiement des actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF).

La délibération-cadre du 23 janvier 2023 souhaite renforcer son engagement avec la poursuite d'actions structurantes (en renforçant le nombre d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, avec l'objectif de 18 postes cofinancés par le Conseil Départemental sur l'ensemble du département du Nord), la formalisation d'une feuille de route 2023-2026, la création d'un appel à projets départemental sur les violences intrafamiliales afin de soutenir les actions portées par les partenaires.

La délibération-cadre du 22 mai 2017 relative à la prévention jeunesse définit l'évolution et la mise en œuvre de cette politique : Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES), Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux. La définition des publics prioritaires des Projets jeunesse et des Clubs de prévention s'appuie sur la géographie des Quartiers Politique de la Ville.

La prévention et la lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir au travers de l'intervention de ses professionnels et des acteurs financés par le Département, comme les Centres Sociaux et les Clubs de Prévention Spécialisée sur les territoires.

La délibération du 21 mars 2022 sur le renforcement du partenariat en matière de prévention spécialisée propose d'associer les villes et les EPCI volontaires à la définition des objectifs prioritaires et la complémentarité des interventions sur leur territoire, dans le cadre de contrats d'objectif concertés.

Le Département renouvelle ses engagements en matière de politique jeunesse dans le cadre du pacte local des solidarités, notamment pour renforcer la lutte contre le décrochage scolaire, dans le 1^{er} degré comme au collège, pour soutenir le travail de rue et les actions de clubs de prévention et pour développer des offres de logement adaptés aux jeunes.

Enfin, le Département est engagé depuis 2020 dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance avec un plan d'actions visant à développer les réponses aux besoins des enfants et de leur famille ayant besoin d'un soutien.

CONTACTS:

- DGA Enfance Familles Santé
- Pour l'appel à projets VIF : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance. (ODPE) – DGA Enfance Familles Santé
- Sur les territoires :
 - le Pôle Enfance Famille et le Pôle PMI Santé dans chaque Direction Déléguée
 - Chargés de projets en Directions Déléguées dans les territoires



Promouvoir la Santé: Faciliter l'accès aux soins, aux droits et à la prévention

Le Département du Nord est compétent en matière de santé à plusieurs titres :

Protection Maternelle et Infantile (PMI):

- Suivi médico psycho social des femmes enceintes en consultation pré et postnatale ainsi qu'à domicile
- Suivi médico psycho social de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans en consultation infantile ainsi qu'à domicile
- Mise en œuvre du Bilan de Santé en Ecole Maternelle
- Actions individuelles et collectives de soutien de la parentalité pour les (futurs) parents ou co-parents, soutien des familles...
- Organisation en gestion directe et en gestion conventionnée de l'offre de santé sexuelle et reproductive (centres de santé sexuelle, ex- centres de planification et d'éducation familiale)
- Actions individuelles et collectives auprès des jeunes et prioritairement des collégiens en matière d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle (EVAS)

Au sein des Services de Prévention Santé, de façon générale au travers d'une démarche volontariste et de façon spécifique via des missions déléguées par l'Etat :

- Accompagnement médicosocial des populations en situation de précarité, en appui aux Directions Déléguées de Territoires (Allocataires du RSA, enfants et jeunes confiés à l'ASE et leurs parents, publics en perte d'autonomie...).
- Promotion du dépistage du cancer par, notamment, le déploiement du « Camion Nord Santé Prévention » en faveur de la santé des femmes (favoriser l'accès au Dépistage du cancer du sein et du col utérin des femmes éloignées des structures ou des systèmes de soins).
- Lutte contre la tuberculose en tant que CLAT (Centre de Lutte Anti-Tuberculose)
- Actions collectives auprès des publics vulnérables sur la santé globale, visant à des changements de comportement (hygiène, santé sexuelle, vaccinations, alimentation...)
- Activité de Centre de vaccination, pour tout public avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables et éloignés de la prévention et mise en œuvre de campagnes nationales de vaccination ciblée depuis 2 ans, vaccination des élèves de 5ème au collège contre l'HPV.



Le Département, au travers de l'ensemble de ses politiques, contribue à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé des Nordistes.

Les interventions sont déployées auprès du public, en individuel, en collectif, en mobilisant les collaborations internes et partenariales nécessaires.

Dans sa délibération-cadre du 22 janvier 2024, le Département a défini les orientations départementales en matière de santé pour les années 2024 à 2026.

La délibération-cadre renouvelle également l'appel à projets santé qui permet, pendant au maximum 3 ans, le soutien d'actions favorisant l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables ou en développant la prévention de conduites à risque (addictions, sexualité, mésusage des écrans...). Le Département soutient dans ce cadre 46 projets mobilisant une enveloppe annuelle de 400 000€.

CONTACTS:

- DGA Enfance Familles Santé Direction Santé
- Direction Adjointe Prévention Santé de la Direction de la Santé
- Direction Adjointe PMI de la Direction de la Santé
- DGA Autonomie
- Sur les territoires :
 - o Les Services Prévention Santé dans chaque Direction Déléguée.
 - Les Pôles PMI Santé en Direction Déléguée.
 - o Les Pôles Autonomie en Direction Déléguée.



Accès aux soins : Centres de santé départementaux

Afin de répondre aux besoins de santé des Nordistes, le Département contribue à la lutte contre les déserts médicaux et les inégalités d'accès aux soins en déployant des centres de santé départementaux, sous le nom de Maisons Nord Santé.

Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire départemental et la perspective de nombreux départs à la retraite dans les années à venir, le Département porte ce projet politique avec une vision populationnelle à l'échelle de tout le Département.

La délibération du 20 mars 2023 relative au projet de création de centres de santé départementaux souligne le souhait du Département de renforcer son engagement dans la lutte pour l'accès aux soins des Nordistes.

La délibération du 9 octobre 2023 relative à l'organisation des centres de santé départementaux renforce le projet et a permis au Département de déployer sur son territoire plusieurs Maisons Nord Santé. Elle précise l'organisation de l'activité de soins et définit la collaboration mise en place entre le Département, les EPCI, l'ARS et l'Assurance Maladie.

Les Maisons Nord Santé se réalisent au travers de diverses missions au service de la population :

Améliorer la prise en charge des patients

- En facilitant l'installation de médecins généralistes sur le Département ;
- En plaçant le patient au cœur du dispositif de soins ;
- En participant aux RCP, à la CPTS, aux dispositifs d'appui et de soutien, à la permanence des soins ambulatoires, au SAS et à la formation des professionnels de santé.

Développer les partenariats avec les acteurs du médico-social

- Avec les institutionnels (Services départementaux PMI / MDPH, ARS, CPAM, CAF, CLIC et DAC)
- Avec les associatifs
- Avec les centres communaux d'actions sociales
- Avec les maisons de quartiers



- Répondre aux missions du Département
 - Pour la MDPH
 - Pour les personnes âgées
 - Pour la PMI et la protection de l'enfance
 - Pour les bénéficiaires du RSA

CONTACTS:

Direction de l'Offre de Soins

Saliha Grévin, Directrice – saliha.grevin@lenord.fr

- Sur les territoires :
 - ❖ Maison Nord Santé du Douaisis maisonnordsantedouaisis@lenord.fr
 - Maison Nord Santé de l'Avesnois et antenne de Landrecies maisonnordsanteavesnois@lenord.fr
 - Maison Nord Santé des Flandres maisonnordsanteflandres@lenord.fr



Autonomie

Appel pluri annuel à initiatives PHOSPHOR'AGE

Dans le cadre de la conférence des financeurs, cet appel à projets vise à soutenir le développement et la mise en œuvre d'actions collectives de prévention destinées à <u>des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aidants</u>; les informer, les sensibiliser ou favoriser le changement de comportements individuels, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie.

Trois axes prioritaires ont été retenus :

- actions collectives de prévention destinées aux seniors vivant à domicile
- actions collectives de prévention destinées aux seniors vivant en EHPAD
- actions destinées aux proches aidants de personnes âgées.

Deux objectifs sont à renforcer dans la mise en œuvre des actions :

- La promotion de la lutte contre l'âgisme : les actions intergénérationnelles devront rechercher une valorisation de la personne âgée et non uniquement de mixer des publics sur une action.
- Développer ou renforcer le « Aller vers ».

Le prochain appel à initiatives pluri annuel devrait avoir lieu fin 2026.

CONTACTS:

DGA Autonomie

Direction des Equipes en Territoire Autonomie (DETA), Direction d'Appui aux Professionnels et aux Usagers (DAPU), Pôle Harmonisation et Projets.

> Sur les territoires, les Responsables de Pôle Autonomie sont les interlocuteurs-ressource en promotion de la prévention de la perte d'autonomie dans chaque Direction Déléguée de territoire



Culture

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département du Nord a notamment pour **objectifs** la réduction des inégalités territoriales et l'action en faveur de ses publics prioritaires.

Ces priorités d'intervention en matière de développement culturel se traduisent par une série d'aides, susceptibles d'intéresser les structures artistiques et culturelles basées en territoire et les acteurs de la politique de la ville.

Dispositif « Soutien à la Vie Culturelle »

Dans le cadre du dispositif « Soutien à la Vie Culturelle », le Département apporte son soutien aux structures développant un programme annuel d'actions de médiation en direction des publics prioritaires et notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Chaque année, plus de 130 structures culturelles et artistiques professionnelles en bénéficient, réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

L'accompagnement de ces structures est territorialisé.

Pour toute demande d'informations :

soutienvieculturelle@lenord.fr / https://services.lenord.fr/soutien-a-la-vie-culturelle

Dispositif « Collège au cinéma »

Un dispositif ouvert à tous les collèges du département.

Collège au cinéma est un dispositif national lancé en 1989, premier en son genre à proposer une éducation à l'image pendant le temps scolaire. Il permet aux collégiens de découvrir, dans des salles de cinéma partenaires, des œuvres cinématographiques variées en termes de genre, d'origine et d'époque. Ce dispositif s'appuie sur une programmation exigeante et un accompagnement pédagogique mené par les enseignants, favorisant l'éveil de la curiosité et l'acquisition d'une culture cinématographique.

Dans le Nord, il est mis en œuvre depuis 32 ans grâce à une coopération entre le Département, la DRAC, l'Académie de Lille, l'association De la Suite dans les images et la Chambre syndicale des exploitants de cinéma. Il s'intègre au Projet Éducatif Départemental du Collégien (PEDC) intitulé Bien vivre au collège, adopté en 2023.

Le programme s'adresse aux élèves de la 6e à la 3e, notamment ceux éloignés des salles de cinéma pour des raisons géographiques, culturelles ou économiques. Chaque classe bénéficie d'une projection par trimestre, accompagnée d'un travail pédagogique et de formations pour les enseignants.

La participation des établissements repose sur le volontariat et l'engagement pluriannuel des chefs d'établissement et enseignants. Le dispositif s'appuie aussi sur un réseau de professionnels du cinéma et de l'action culturelle. Le prix unitaire d'une entrée est fixé à 2,80 €, calculé selon les effectifs inscrits. À l'échelle nationale, la gouvernance est assurée par le Centre National du Cinéma (CNC).

Pour toute demande d'informations : isabelle.ivanoff@lenord.fr



Dispositif « Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes »

Le Département organise chaque année les **Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes** (POAA), **évènement gratuit qui se déploie sur l'ensemble du territoire départemental**. Les Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes, manifestation dédiée aux arts plastiques et visuels, mettent en valeur la richesse artistique des territoires et favorisent les échanges entre artistes et public. Les visiteurs découvrent les espaces de création des artistes, leurs œuvres, le processus créatif et les techniques utilisées. Grâce à son rayonnement départemental, les POAA constituent un levier d'éveil de la curiosité artistique, aussi bien du public large que des publics prioritaires du Département.

Pour toute demande d'informations : poaa@lenord.fr

CONTACTS:

Direction Sports Culture - Service Développement Culturel - 03 59 73 67 70



Lecture publique

La Médiathèque départementale du Nord (MdN) a pour mission :

- 1. de renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- 2. de favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- 3. de proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- 4. de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Pour cela, la MdN constitue, conserve et communique des collections de documents et d'objets, sous forme physique ou numérique. Elle conçoit et met en œuvre des services, des activités et des outils associés à ses missions ou à ses collections. Elle en facilite l'accès aux personnes en situation de handicap, elle coopère avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires. Elle contribue à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme.

Par leurs actions de médiation, elle garantit la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels.

Le Département, à travers la MdN, accompagne le développement de la lecture publique sur l'ensemble du département. Sa force réside dans ses 340 bibliothèques partenaires qui maillent l'ensemble du département.

La MdN touche les nordistes à tous les âges de leur vie :

- Pour le plus jeune âge, **l'opération Premières Pages**, initiée par le ministère de la Culture, a pour but de sensibiliser les familles, notamment les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge,
- Pour les plus âgés et isolés, le dispositif BIB à la maison.

La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme fait également partie des missions de la MdN, ainsi des ateliers, des temps d'échanges ou des journées professionnelles se déroulent sur l'ensemble du département tels que la journée de Lutte contre l'illettrisme organisée à Vaucelles en 2021 et au Val Joly en 2022.

Enfin, la MdN soutient les acteurs de la lecture publique engagés auprès des plus précaires et des plus isolés pour les accompagner sur les trois compétences de base : lire, écrire et compter.

L'aide se matérialise grâce à une subvention et un accompagnement des agents de la MdN sur des actions identifiées et ponctuelles comme le prêt de documents, l'ouverture de droit sur des ressources numériques pour les enfants souffrant de troubles DYS ou une prise en charge d'une action culturelle lors de la période estivale.

CONTACTS:

Direction Sports Culture - Médiathèque départementale du Nord - 03 59 73 09 50



❖ Sport au collège

Dans le cadre de la pratique sportive, les équipes éducatives des collèges peuvent solliciter le Département en vue d'obtenir une aide en faveur de l'association sportive de l'établissement voire pour la ou les sections sportives labélisées par le Rectorat.

CONTACTS:

Direction Sports Culture - Service des sports - 03 59 73 58 04



Education

Projet Educatif Départemental des Collégiens- BIEN VIVRE AU COLLEGE

Le Département a décidé lors de sa séance plénière du 18 novembre 2024 du renouvellement du Projet éducatif départemental du collégien (PEDC) pour l'année civile 2025.

Le projet PEDC « **Bien vivre au collège** » est un véritable outil au service des enseignants qui vise à construire, ensemble, des réponses éducatives, nourrir le parcours d'apprentissage des collégiens et à leur ouvrir le champ des possibles. Il a pour ambition de placer l'élève au cœur des actions éducatives en tant qu'acteur de son parcours éducatif.

Les thématiques proposées reflètent la richesse des actions menées par le Département du Nord sur des thématiques pluridisciplinaires comme, le bien-vivre ensemble, la culture, la citoyenneté ou encore le sport ou la santé, également les enjeux du développement durable.

Le PEDC « Bien vivre au collège » s'articule autour de quatre grands axes :

- vivre ensemble
- devenir citoyen
- · découvrir le monde par les arts et la culture
- s'engager durablement

A travers le PEDC, le Département du Nord accompagne et soutient la réussite éducative en intervenant en complément de l'action menée par les établissements.

Les financements départementaux sont accordés aux projets portés par les collèges.

Les collèges peuvent contacter les associations pour mener des actions et interventions éducatives. Les associations peuvent prendre l'attache du principal du collège.

Programme d'Etudes Intégrées (PEI)

Dans une démarche de partenariat éducatif, le Département du Nord soutient le Programme d'Etudes Intégrées (PEI) Collège qui s'inscrit dans un programme plus large de démocratisation des recrutements mis en place par l'IEP Sciences Po Lille. Ce programme permet de sensibiliser des élèves de 3ème de condition modeste, à une grande école qu'ils ne connaissent pas, de leur faire prendre conscience de leurs capacités et d'élargir leur horizon quant à leur orientation.

Le financement départemental est accordé par le Département à l'IEP Sciences Po Lille. L'IEP retient une vingtaine de collèges publics du Nord chaque année, à raison d'une dizaine d'élèves par collège, soit environ 200 collégiens participants.

Le Nord, Terre de Mémoire Vivante

Le Département du Nord a décidé de s'engager et de cultiver le devoir de mémoire avec un nouveau projet d'éducation « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante ».

Le Département du Nord s'associe à l'Education Nationale et a conclu un partenariat avec le Mémorial de la Shoah, fondation reconnue d'utilité publique, pour l'organisation de ce dispositif.

Trois parcours de mémoire sont proposés : dans le Département du Nord, en France et en Pologne.



Ces parcours sont à destination des collégiens en classe de troisième uniquement et s'adressent à l'ensemble des collèges publics et privés du département.

Des ateliers, des temps de travail et d'échanges seront organisés en avant et en clôture du projet afin de sensibiliser davantage les élèves.

Le financement départemental est accordé au Mémorial de la Shoah.

Parallèlement aux trois parcours mémoriels, le Département expérimente un dispositif territorial de proximité intitulé Mémoire en Nord. Il met à disposition des enseignants des outils pouvant servir de support à la construction de leur propre parcours mémoriel local.

Les associations peuvent prendre l'attache du principal du collège pour intervenir et compléter les actions liées au devoir de mémoire.

CONTACTS:

Direction des Collèges - Tél. : 03.59.73.62.02, mail : secretariat-DC@lenord.fr



PILIER DEVELOPPEMENT URBAIN

Aménagement – Cadre de vie

Le soutien aux Projets Territoriaux Structurants

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement.

Les porteurs de projets (communes ou intercommunalités) peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale sur des projets structurants.

Les PTS permettent de financer deux types de projets :

- Soit un équipement, un ensemble d'équipements structurés en réseau ou un projet urbain global rayonnant à l'échelle de plusieurs communes (PTS à enjeu territorial).
- Soit un projet répondant à des thématiques prioritaires pour le Département (PTS à enjeux départementaux) :
 - Éducation/collèges : salles de sport à proximité des collèges, dispositifs de vidéo-protection à proximité des établissements scolaires ;
 - Accessibilité des services publics : maisons de santé pluriprofessionnelles, France Services.

Ces projets doivent être mûrs, viables économiquement, intégrer des clauses sociales et se construire en partenariat avec les services départementaux.

Le prochain appel à manifestation d'intérêt sera vraisemblablement organisé en 2027 (un appel à projets tous les deux ans) et fera l'objet d'une communication spécifique.

Il est à noter que pour les communes de moins de 5 000 habitants, celles-ci sont également éligibles à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB).

Pour candidater: https://services.lenord.fr/amenagement

CONTACTS:

 Direction Territoires et Transitions - Service Accompagnement des Territoires (SAT) en central et, sur les territoires, les Référents Territoriaux présents sur les six arrondissements (Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Valenciennes)

Interlocuteurs administratifs:

Direction Territoires et Transitions au 03 59 73 74 51 Courriel : projetsterritoriauxstructurants@lenord.fr



Transition écologique et préservation de la biodiversité

« Plantation et Renaturation »

Le dispositif de subventions intitulé « Plantation et Renaturation » concerne à la fois :

- les **plantations en milieu rural** au sens large (boisement, bosquet, haies bocagères, fruitiers de variétés anciennes, arbres d'alignement dont têtards, végétalisation, ...)
- les plantations en ville et la création ou la restauration de jardins collectifs (familiaux ou partagés)

Les **projets innovants** dans ces deux domaines sont aussi les bienvenus. (ex. : espaces nourriciers permettant de s'approvisionner en circuits-courts, en lien ou non avec des projets d'agriculture urbaine de plus grande envergure).

Les dossiers de demande de subvention peuvent être envoyés toute l'année et sont instruits au fil de l'eau par la Direction de la Ruralité et de l'Environnement (DRE).

Les services de la DRE se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans le montage de votre dossier (cf. encadré « contacts »).

Zoom sur les jardins collectifs

Les jardins collectifs sont des espaces où la notion de développement durable se vit en pratique dans ses trois composantes - environnementale, sociale et économique :

- Ils constituent l'un des maillons de la biodiversité urbaine.
- Ils reflètent à la fois la volonté d'intégrer l'écologie dans le jardin (zéro-phyto, mares, hôtels à insectes...) et de réduire la fragmentation urbaine.
- Ils contribuent à la consolidation du réseau de corridors biologiques par la préservation de la biodiversité.

Ces jardins ont également un **rôle social** important, ils sont sources d'échanges de savoirs, de bonnes pratiques, supports d'activités pédagogiques et de moments festifs ouverts sur les quartiers. Ce sont de véritables **créateurs de lien social et intergénérationnel**.

Qui peut candidater ?

Les associations, les bailleurs sociaux, les collectivités locales et leurs groupements, les syndicats mixtes ou intercommunaux, les établissements publics, les Sociétés d'Intérêt Collectif (SCIC) certifiées Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS).

Exemples de projets pouvant être soutenus

- La plantation, la restauration ou l'entretien de haies bocagères diversifiées, sur terrain public ou privé agricole, en milieu rural ou urbain :
- La restauration des arbres têtards sur terrain public ou privé agricole ;
- La plantation de fruitiers de variétés anciennes haute-tige et basse-tige sur terrain public
- La création de boisement ou de bosquet sur terrain public ;
- La création ou la restauration de jardins collectifs (familiaux ou partagés) ;
- La création ou la restauration de mare et les opérations de biodiversité associée ;
- La création d'espaces végétalisés et /ou nourriciers innovants sur terrain public ;
- La **végétalisation en milieu urbain** sur terrain public.

Pour plus d'information :

https://services.lenord.fr/plantation-et-renaturation



CONTACTS:

Direction de la Ruralité et de l'Environnement +33 (0)3 59 73 68 41 Plantationetrenaturation@lenord.fr



VI. Délibérations importantes du Conseil Départemental :

Disponibles sur https://delibcitoyens.lenord.fr

Délibération DTT 2024/24 du 26 mars 2024 concernant la nouvelle contractualisation relative à la politique de la ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire.

DGA Retour à l'Emploi Action Sociale

- Délibérations DGASOL/2018/405 du 17 décembre 2018 et DGASOL/2022/141 du 21 mars 2022 relatives à l'engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Délibération DIPLE/2021/382 du 22 novembre 2021 sur le lancement de l'Appel à projet Insertion et Emploi 2022 -2025.

DGA Enfance Famille Santé

- Délibération DEFJ/2016/197 du 13 juin 2016 relative au dispositif Entrée dans la Vie Adulte pour les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance Délibération DGASOL/2019/60 du 25 mars 2019 sur les nouvelles orientations départementales 2019 – 2023 relatives à la Santé.
- Délibération cadre DEFJ/2017/15 du 22 mai 2017, sur l'évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse, (Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire), Projet Jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux.
- Délibération DGASOL/2019/60 du 25 mars 2019 sur les nouvelles orientations départementales 2019 2023 relatives à la Santé.
- Délibération cadre DEFJ/2019/126 du 1^{er} juillet 2019 relative aux dispositifs préventifs de soutien à la parentalité.
- Schéma Départemental des Services aux Familles Délibération DGASOL/2019/459 du 18 novembre 2019 relative à l'intégration du Schéma d'animation de la vie sociale consultable dans la précédente version du SDSF du 22 mai 2017 (délibération DAGSOL/2017/165).
- Délibération cadre DGASOL/2020/157 du 16 novembre 2020 relative à la feuille de route pour la Protection de l'Enfant dans le département du Nord.
- Délibération cadre DEFJ/2023/41 du 23 janvier 2023 pour la mobilisation du Département dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

DGA Autonomie:

- Délibération DA/2021/343 du 27 septembre 2021 relative à l'habitat inclusif, création de l'Aide à la vie Partagée.
- Délibération DA/2022/143 du 22 mars 2022 relative à l'Appel à projet participatif pluriannuel 2023-2024 Phosphor'âge.

DGA Solidarité territoriale

- Délibération cadre MCT/2016/113 du 13 avril 2016 relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire – Projets Territoriaux Structurants.
- Délibération cadre DESC/2017/119 du 22 mai 2017 portant sur les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale.



- Délibération DGAAD 2019/535 du 16 décembre 2019 sur le déploiement de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis.
- Délibération DC/2023/10 du 23 janvier 2023 Politique éducative volontariste en faveur des collégiens : lancement du nouveau Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) 2023-2026
- Délibération DC/2023/279 du 26 juin 2023 Le Nord, Terre de Mémoire Vivante
- Délibération DTT/2024/429 du 16 décembre 2024 Lancement de l'AMI PTS 2025-2026 / bonification Nord Durable
- Délibération DTT/2025/6 du 31 Mars 2025 relative au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.
- Délibération N° DTT/2025/111 du 30 juin 2025 relative à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.
- Projet de délibération approuvant le Pacte pour la réussite Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT) pour une troisième phase, la période 2025-2029.

DGS (Direction Générale des Services)

 Délibération DGS/SG/2023/380 du 9 octobre 2023 relative à l'organisation des centres de santé départementaux